

Avis adopté à la séance plénière du 9 décembre 2020

## Le travail à domicile auprès des personnes vulnérables : des métiers du lien

### Déclaration du groupe des Personnalités qualifiées

**Mme Adam** : « Suite au film de Ken Loach, *Sorry we missed you*, on a beaucoup parlé de l'emploi de Ricky chauffeur livreur faussement « indépendant » pour démontrer la surexploitation de ces nouveaux emplois, on a moins parlé de Abby, sa femme, assistante à domicile pour personnes âgées dépendantes et qui court d'un service à l'autre, sans compter ses heures et « profitant » des longs transports en commun qu'elle prend entre chaque rendez-vous pour superviser les activités de ses deux enfants et les tâches ménagères.

Ces métiers invisibles, aux multiples statuts, qui répondent aux besoins toujours croissants de l'aide à domicile, ont été un court instant mis en lumière lors du confinement, quand il a bien fallu les considérer enfin comme des métiers de première ligne, incontournables, et se pencher sur leurs conditions de travail et de rémunération.

Cet avis le rappelle : Le secteur d'activité des services à domicile et notamment celui de l'aide à la personne dépendante, est féminisé à plus de 87%, les emplois sont sous-qualifiés et dévalorisés, mal payés avec de très grandes inégalités de conditions de travail et de rémunérations, ils sont généralement considérés comme relevant de cette fameuse qualité « naturelle » des femmes aux métiers du lien et du « Care ».

Les besoins sociaux auxquels ces métiers répondent, vont croissants notamment en ce qui concerne la prise en charge des seniors de plus en plus nombreux.

L'Union syndicale Solidaire considère comme primordial de défendre un projet clair de structuration d'un service public du grand âge, seul à même de répondre à l'ensemble de la problématique posée, celles des emplois de qualité, du service rendu à égalité sur tout le territoire et du financement basé sur la solidarité nationale.

Revaloriser ces emplois signifie d'abord mieux les rémunérer et leur garantir de bonnes conditions de travail et d'horaires.

Mais il s'agit aussi d'en créer massivement de nouveaux, dans un autre cadre que celui qui prédomine aujourd'hui notamment au travers des EHPAD à but très lucratif du secteur privé.

C'est une question sociale stratégique à laquelle notre société est confrontée depuis des années.

De nombreuses préconisations vont dans le bon sens dans cet avis, résultat d'un grand travail de la rapporteure, de l'administration et de la section et nous saluons cet avis d'une grande qualité globale. Mais le cadre global est insuffisamment défini pour garantir ses intentions. Enfin, je regrette que notre section n'ait pas pu rencontrer de représentants du personnel en réunion régulière, la complexité des statuts et des revendications en aurait été plus aisée à maîtriser.

En conséquence, je m'abstiendrai sur cet avis ».

**Mme Levaux** : « Je me réjouis d'intervenir sur ce projet d'avis !

Globalement, les emplois à domicile et les métiers qu'ils recouvrent restent un « angle mort » du monde du travail en général.

Mal identifiés, mal nommés, très féminisés, ces modèles singuliers d'emplois ne répondent pas aux critères dits de droit commun. Ils sont souvent perçus comme des emplois de seconde zone, subis ou de transition.

Cependant, les salariés qui en ont fait leur métier se vivent bien différemment du regard que nous leur portons et qui parfois les blesse. Ce qui ne réduit pas pour autant les difficultés qu'ils rencontrent.

Si la plupart des membres de notre section ont découvert à travers les auditions, un univers plus complexe qu'il n'y paraît, ils ont souvent échangé sur le fait qu'il y avait trop de diversité d'emplois, trop de certifications, trop d'acteurs et de statuts concernés, trop de dispositifs réglementaires, trop de conventions collectives, sic ET en même temps pas assez de reconnaissance et de valorisation !

Une telle expression homogène est suffisamment rare pour ne pas la souligner : à la fois le constat de « beaucoup trop » et en même temps des recommandations pour « faire plus ».

En tant que personnalité qualifiée du monde économique, je suis fière de représenter aujourd'hui mon organisation, la fédération des particuliers employeurs de France : 5 millions de concitoyens employeurs et salariés à domicile déclarent et sont déclarés sur les plateformes CESU et PAJE. 1 français sur 4 est concerné.

Tous ces emplois sont encadrés par une convention collective nationale étendue.

Au sein de ce secteur les emplois auprès des personnes vulnérables : personnes en situation de handicap, personnes en perte d'autonomie et parents de jeunes enfants représentent les 2/3 des emplois générés.

C'est la première fois qu'un projet d'avis du CESE prend en compte le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile et reconnaît certaines de ses singularités.

Je remercie sincèrement notre rapporteure, Nathalie Canieux pour son écoute pragmatique et juste.

Tous les salariés, tous les emplois, tous les modes d'interventions sont légitimes, à partir du moment où les droits sociaux sont encadrés et où le dialogue social est actif et exigeant.

Aussi la France n'a pas à rougir de ses pratiques quand nous les comparons aux autres États membres européens, ratification de la convention 189 de l'OIT ou pas.

Notre projet d'avis est présenté en pleine situation de crise sanitaire, au moment où beaucoup d'entre nous sont confrontés, dans leur entourage, à la détresse des personnes les plus isolées. Ces assistantes de vie et assistantes maternelles mériteraient aussi des applaudissements de reconnaissance.

Gageons que ces emplois vont devenir « tendance » et que les futures générations, hommes et femmes, vont y trouver des réponses de sens, des métiers à haute valeur ajoutée humaine, des compétences, des expertises et des impacts carbone très faibles.

Nous avons le devoir de soutenir leur développement mais nous avons aussi le droit de changer de regard, de lâcher quelques certitudes et quelques a priori pour que le mot « attractivité » prenne tout son sens.

C'est un peu tout cela que notre avis exprime, je le voterai pour l'ambition ».